

## REUNION DE CONSEIL du 4 avril 2016 à 20h30

Date de convocation : 21/03/2016

Présents : PROST Jacques, RAYMOND Jean, PINGET Monique, MARION Marie-Noëlle, ROBIN Joël, MALANDRE Madeleine, MALANDRE Sophie, GOUJON Roland, LADARRE Patrice, LOPEZ Arlette, FRELIH Jean-Marc, ROYER Sylvie, MUGNERET Michel.

Absents excusés : TELLEZ Jacqueline et SANCHEZ Francis.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH

Le Procès Verbal de la réunion du 07/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remet la médaille de Longchamp à Monsieur Saïd SHOUARY pour son comportement exemplaire à l'égard de son voisin dont il a sauvé la vie dans la nuit du 18 au 19 janvier 2016.

### Programme forestier 2016

Vu le devis de travaux prévus en forêt communale pour l'année 2016, en parcelle 13 sur 9.50 ha et en parcelle 15 sur 9.30 ha, présenté par les services de l'Office National des Forêts, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le devis N°DEC-16-825508-00166362/04468 en date du 07/03/2016 pour un montant total de 18 574.02 € HT , soit 20 431.42 € TTC.

### CCAS - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le Receveur Percepteur de Genlis à la clôture de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures du compte administratif.

Le Maire présente les comptes 2015 et annonce le résultat de clôture :

- Dépenses d'Investissement réalisées : 0 €
- Recettes d'Investissement réalisées : 7.11 €
- Dépenses de Fonctionnement réalisées : 2 999.64 €
- Recettes de Fonctionnement réalisées : 7 850.54 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2015 :** 7.11 € en Investissement  
4 850.90 € en Fonctionnement

**Ces montants seront reportés sur le budget principal 2016.**

### BUDGET PRINCIPAL : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le Receveur Percepteur de Genlis à la clôture de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures du compte administratif.

Le Maire présente les comptes 2015 et annonce le résultat de clôture :

- Dépenses d'Investissement réalisées : 338 692.43 €
- Reste à réaliser (7200€ cimetière + 8861.64€ RD24) : 16 061.64 €
- Recettes d'Investissement réalisées : 312 981.92 €
- Dépenses de Fonctionnement réalisées : 563 847.00 €
- Recettes de Fonctionnement réalisées : 797 844.06 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2015 : -25 710.51 € en Investissement  
233 997.06 € en Fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Le conseil municipal, sous la Présidence de Jean RAYMOND, Adjoint aux Finances, hors de la présence du Maire, procède au vote du compte administratif 2015 : approbation à l'unanimité.

### BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 233 997.06 €, un déficit d'investissement de 25 710.51 € et un déficit des restes à réaliser de 16 061.64 € soit un besoin de financement de 41 772.15 €,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 41 772.15 € au compte 1068, en couverture du déficit d'investissement.
- 192 224.91 € au compte R002, en résultat de fonctionnement reporté.

### BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Maire présente le **projet de budget 2016** en dépenses et en recettes, article par article, avant de procéder au vote, au niveau du chapitre.

## Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taux en 2016 :

- Taxe Habitation : 14.01 %
- Taxe Foncière (bâti) : 9,66 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 36.29 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 16.28 %

## Principaux investissements inscrits en 2016

- 2031 frais d'études pôle scolaire = 20 000 €
- 2051 progiciels mairie + cimetière = 2 000 €
- 204172 SICECO = 301 €
- 2116 Cimetière (report 2015 : 4 cavurnes + colombarium + stèle) = 7 200 €
- 2121 Travaux d'investissement en forêt (solde programme 2015 + programme 2016) = 53 577.53 €
- 2128 Complexe sportif (tennis + handball) = 25 000 €
- 21311 Travaux bâtiment Mairie – provision = 1000 €
- 21316 Travaux sur les bâtiments scolaires – Provision = 2 000 €
- 21318 Vestiaires sportifs + fenêtres bibliothèque = 11 500 €
- 2151 RD24 Phase 3 = 55 000 €
- 2152 Panneaux de signalisation = 1 000 €
- 2183 Matériel informatique (école) = 500 €
- 2184 Mobilier (école + bibliothèque) = 1 500 €
- 2188 Autre mobilier (bancs / services techniques) = 1 200 €

## Subventions 2016

- Le conseil procède au vote des subventions 2016 pour les associations et les écoles.

## Budget 2016 alloué aux écoles

- 31 € par élève pour les fournitures scolaires.

## Délibération de vote du budget principal 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 792 775 €                      Recettes : 792 775 €
- Dépenses d'investissement : 270 766.04 €              Recettes : 270 766.04 €

## BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le Maire présente les comptes 2015 et annonce le résultat de clôture :

- Dépenses d'Investissement réalisées : 37 182.74 €  
Reste à réaliser (contrat VERDI Ingénierie) : 12 510.00 €  
Recettes d'Investissement réalisées : 293 401.93 €
- Dépenses de Fonctionnement réalisées : 65 148.57 €  
Recettes de Fonctionnement réalisées : 151 244.39 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 256 219.19 € en Investissement**  
**86 095.82 € en Fonctionnement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Le conseil municipal, sous la Présidence de Jean RAYMOND, Adjoint aux Finances, hors de la présence du Maire, procède au vote du compte administratif 2015 : approbation à l'unanimité.

## Affectation des résultats 2015 – Budget Eau & Assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 86 095.82 €, un excédent d'investissement de 256 219.19 € et un déficit des restes à réaliser de 12 510 € soit un excédent de financement de 243 709.19 €. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme suit :

- 86 095.82 € au compte R002, excédent de fonctionnement reporté.

## BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : budget primitif 2016

Le Maire présente le projet de budget, article par article, puis le soumet au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 156 272 €                      Recettes : 156 272 €
- Dépenses d'investissement : 511 097 €                      Recettes : 511 097 €

## SUITE PROJET TRAVAUX ECOLES :

Vu la délibération du 7/03/2016 autorisant le maire à poursuivre l'étude de projet de réhabilitation des écoles, Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de faire appel à un Maître d'œuvre pour la réalisation de cette étude,
- Décide de procéder à la consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée,
- Autorise le Maire à lancer cette consultation et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

### Travaux du complexe sportif et des vestiaires douches

- Ces travaux seront subventionnés à 80%.

### Travaux d'assainissement et d'extension du réseau d'eau potable

- Ces travaux, subventionnés à 50% par l'Agence de l'Eau, devraient débuter à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### Cambriolage

• Les services techniques ont été cambriolés dans la nuit du 22 au 23 mars. La valeur du matériel volé s'élève à environ 7000 €, la gendarmerie procède à l'enquête. La commune va faire installer un système d'alarme.

### 50<sup>ème</sup> anniversaire du Comité de Jumelage Longchamp-Laubenheim

- Six élus dont le Maire seront absents de Longchamp du 3 au 7 mai.

### Taux d'imposition à la Communauté de Communes

- Le Président a réuni les conseillers communautaires pour une révision de l'imposition qui sera communiquée par les autorités compétentes le moment venu.